

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	Pk début	Pk fin	Communes
Haute Seine	Coudray, aval écluse secondaire	rivière	Evry	129.670	129.770	Le Plessis-Chenet

Date et durée des travaux :

Travaux prévus entre les mois d'octobre et novembre 2022.

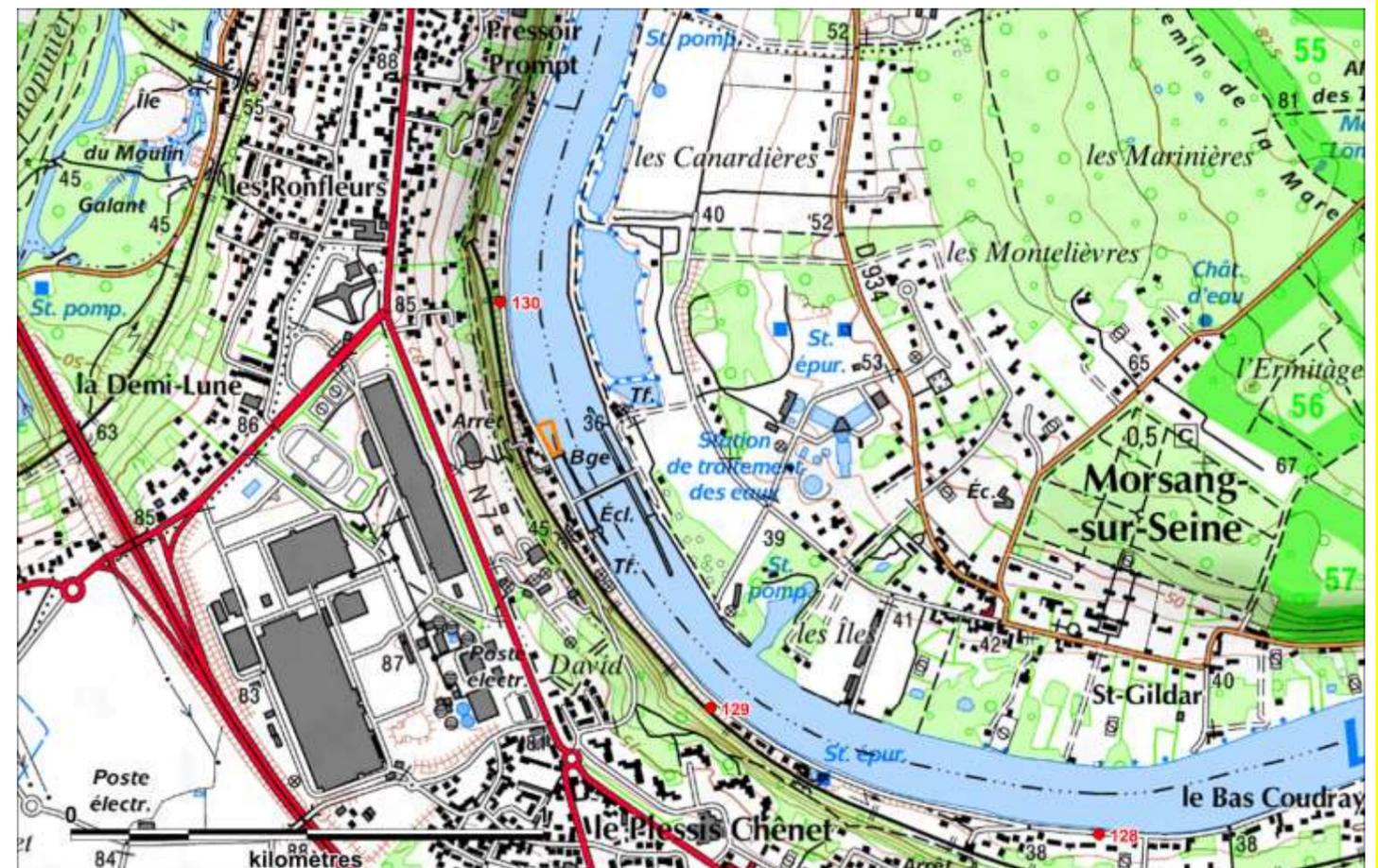
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

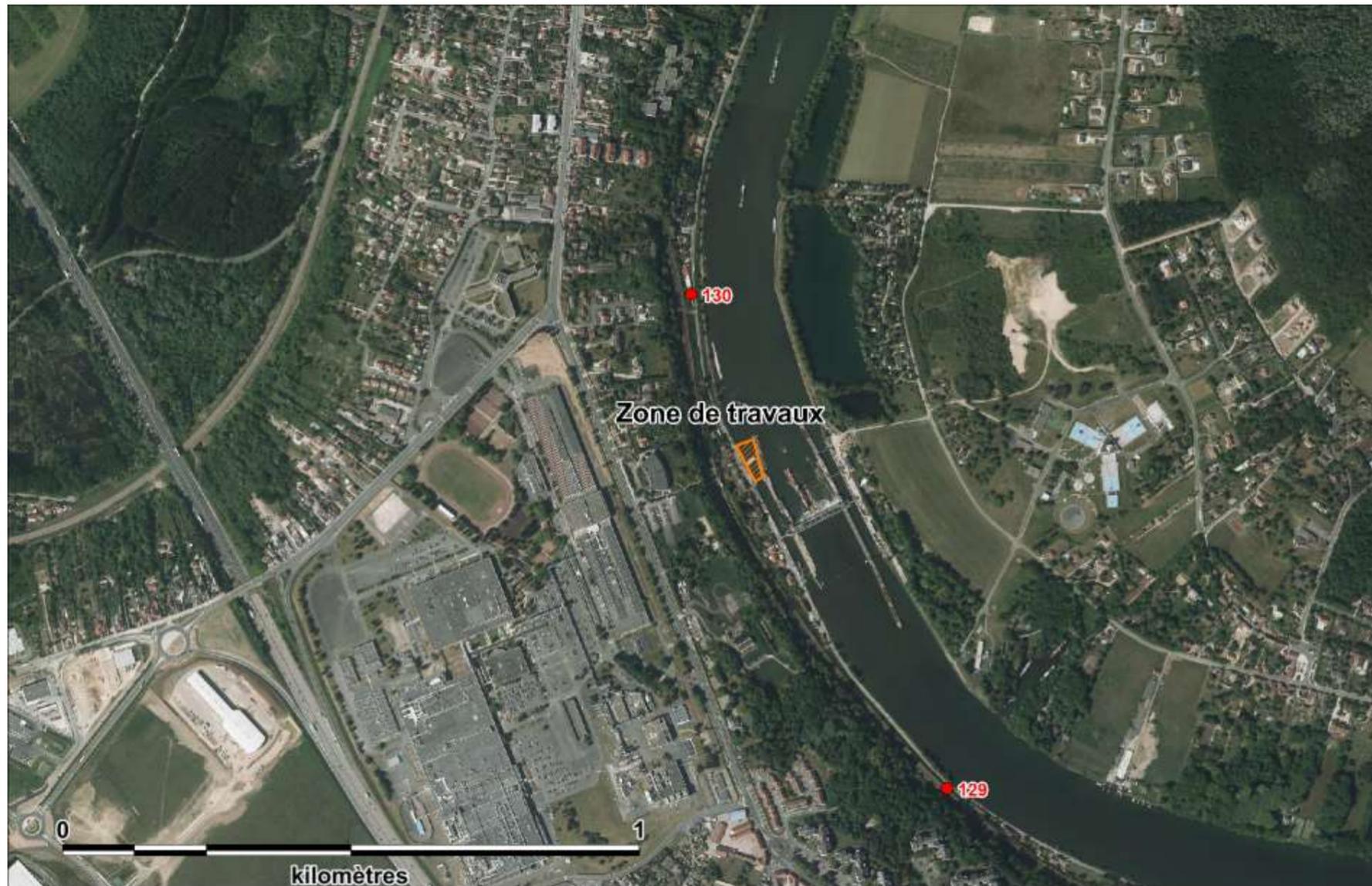
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m ³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
72	2022-RHS-PK 129.810	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvement réalisés le 06/04/2022.



Localisation exacte des travaux - cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	<ul style="list-style-type: none"> o Grand gabarit o Petit gabarit 	<table border="1" style="width: 20px; height: 20px;"> <tr><td style="text-align: center;">X</td></tr> <tr><td style="text-align: center;"> </td></tr> <tr><td style="text-align: center;"> </td></tr> </table>	X				
X							
- Canal :	<ul style="list-style-type: none"> o Grand gabarit o Petit gabarit 	<table border="1" style="width: 20px; height: 20px;"> <tr><td style="text-align: center;"> </td></tr> <tr><td style="text-align: center;"> </td></tr> </table>					
- Milieu :	<ul style="list-style-type: none"> o Urbain : habitat o Rural o Industriel o Portuaire 	<table border="1" style="width: 20px; height: 20px;"> <tr><td style="text-align: center;">X</td></tr> <tr><td style="text-align: center;"> </td></tr> <tr><td style="text-align: center;"> </td></tr> <tr><td style="text-align: center;"> </td></tr> <tr><td style="text-align: center;"> </td></tr> </table>	X				
X							

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : PPRI de la Vallée de la Seine dans le département de l'Essonne	<input type="text" value="Oui"/>
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :	<input type="text" value="non"/>
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : Les berges sont en zone inondable (zone rouge du PPRI).	<input type="text" value="non"/>

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR73A	la Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2015	mauvais	bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	Oui	Prises d'eau, captages et périmètres de protection Corbeil-Essonnes et Morsang-sur-Seine	Souterrain et superficiel	Arrêté n°2010-PREF-DCI2/BE0108 du 10 juin 2010

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03048000 - La Seine à Saint-Fargeau-Ponthierry 1), environ 10 km en amont ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2016. Les espèces principales sont la vandoise, le goujon et l'anguille. Les espèces secondaires sont la perche soleil, la perche commune, le barbeau et l'ablette.

Types de berges :

Les berges sont artificielles et lisses dans le secteur (écluse).

Présence de frayères connues par la bibliographie – Pk concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de l'Essonne (signé le 28/12/2012) indique la présence de frayères sur la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie, truite, vandoise) et de la liste 2 (brochets) de la commune du Coudray-Montceaux à Ris-Orangis.

Dans cette zone de dragage, il s'agit de berges artificielles lisses, à proximité immédiate d'un ouvrage de navigation. La présence de frayères à proximité est jugée comme peu probable.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Coudray, aval écluses	Ecologie	ZPS	Non	
		ZNIEFF 1	Non	
		ZNIEFF 2	Oui	Vallée de Seine de Saint-Fargeau à Villeneuve-Saint-Georges
		ZICO	Non	
		SIC	Non	
		Arrêté protection de biotope	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	Rives de Seine
Site classé		Non		

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Les espèces suivantes sont présentes dans le secteur : anguille (espèce non protégée mais présente sur les listes rouges françaises et mondiales, en danger critique d'extinction), la bouvière, le brochet, le chabot et la vandoise. Compte-tenu de la localisation des dragages (berges en palplanches) et de la période d'intervention, ces espaces ne seront pas altérés.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Coudray, aval écluses	Non	Oui	oui	non

Sensibilité environnementale:

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées. Le site est inclus dans 1 zone d'intérêt écologique (ZNIEFF) et 1 site d'intérêt patrimonial (site inscrit). L'intérêt de la ZNIEFF de la vallée de la Seine est floristique (nombreuses plantes déterminantes dont certaines protégées) et faunistique (nombreuses espèces déterminantes dont certaines protégées - chiroptère, oiseaux, insectes). Les travaux envisagés concernent l'aval immédiat de l'écluse.

Concernant la proximité du site inscrit (Îles de la Seine), celui-ci ne sera pas impacté par l'opération car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront dragués depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

La zone de travaux se situe dans le périmètre de protection éloignée de captages AEP souterrain et superficiel. Des mesures de précaution devront être apportées pour limiter la dispersion des sédiments susceptibles de polluer les eaux captées superficiellement ; les travaux ne devraient pas avoir d'impact sur les captages souterrains.

Synthèse des contraintes environnementales - cartographie





